

MAIRIE DE PEGOMAS



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22

Télécopie : 04 97 05 25 50

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 JUILLET 2020

- Désignation de la secrétaire de séance. Mme Martine UBALDI est désignée comme secrétaire.
- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation. Le procès-verbal est approuvé.
- Le tableau des délégations du conseil municipal à Mme le Maire est communiqué aux élus (article L2122-22 du CGCT).

ORDRE DU JOUR-DELIBERATIONS

FINANCES

1. Actualisation du Rapport d'Orientation Budgétaire et du Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2020 (DL2020_34)
2. Affectation du résultat du fonctionnement de la commune (M14) - Exercice 2019 (DL2020_35)
3. Rectification des écritures comptables – Apurement du compte 1069 (DL2020_36)
4. Autorisation d'engagement des dépenses au compte 6232 (DL2020_37)
5. Vote du budget de la commune (M14) – Exercice 2020 (DL2020_38)
6. Transfert de la commune au service de gestion comptable de Grasse (DL2020_39)
7. Dotation cantonale d'aménagement 2020 (DL2020_40)
8. Exonération des redevances d'occupation temporaire du domaine de la commune (DL2020_41)
9. Dotation aux amendes de police 2020 (DL2020_42)
10. FRAT 2020 - Covid-19 (DL2020_43)

RESSOURCES HUMAINES

11. Création d'un poste de vacataire (DL2020_44)

EDUCATION

12. Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune – Approbation de la convention avec la ville de Grasse (DL2020_45)

URBANISME

13. **Projet d'acquisition des terrains d'assiette du chemin privé dénommé « Traverse du Château » en vue de son aménagement puis incorporation dans le domaine public communal (DL2020_46)**

RESEAUX

14. **SICASIL – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sous le chemin privé des Hugues – Parcelle B2582 en nature de sol de voie (DL2020_47)**
15. **Société Publique Locale (SPL) Pays de Grasse Développement-Désignation de représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires (DL2020_48)**

Le point 15 est ajouté à l'ordre du jour avec l'accord des élus présents.

DELIBERATIONS

1. **Actualisation du Rapport d'Orientation Budgétaire et du Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2020 (DL2020_34)**

Vu l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire actualisé joint en annexe et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu en conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune.

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du conseil municipal du 18 février 2020, avant la crise sanitaire et pour tenir compte de l'évolution budgétaire engendrée par cette période particulière difficile, il convient d'actualiser le rapport d'orientation budgétaire 2020 et d'en débattre à nouveau.

Le rapport sur les orientations budgétaires, actualisé, a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Ils ont pu en prendre connaissance dans les délais légaux.

Madame le Maire ouvre le débat d'orientation budgétaire en présentant ledit rapport. Les données chiffrées sont commentées.

Madame le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 sur la base du rapport présenté et joint en annexe.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX :

(Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. Dominique VOGEL), M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

- PRENNENT ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire actualisé et annexé à la présente délibération.

2. Affectation du résultat du fonctionnement de la commune (M14) - Exercice 2019 (DL2020 35)

Après avoir adopté le compte administratif de la commune de l'exercice 2019 en séance du 18 février 2020, le conseil municipal peut procéder à l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Le compte administratif de l'exercice 2019 précédemment voté fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 1 419 213.42 €, correspondant au résultat de clôture du budget principal pour un montant de 1 106 298.44 € auquel il convient de rajouter le résultat du budget assainissement 2019 transféré à la CAPG au 01/01/2020 pour un montant de 312 914.98 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement - Exercice 2019	
A - Résultat de l'exercice (incluant reprise résultat assainissement)	692 261,21 €
B - Résultat antérieur reporté	
Ligne 002 du compte administratif	726 952,21 €
C - Résultat à affecter	1 419 213,42 €
Investissement - Exercice 2019	
Résultat de l'exercice (incluant reprise résultat assainissement)	939 092,99 €
Résultat antérieur reporté	417 436,86 €
Solde des restes à réaliser	40 622,10 €
AFFECTATION (C=G+H) sur exercice 2020	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G=au minimum couverture du besoin de financement F	400 000,00 €
2) H = Report en fonctionnement R002	1 019 213,42 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AFFECTER la somme de 400 000.00 € en section d'investissement au compte 1068
- DE MAINTENIR la somme de 1 019 213.42 € en section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 28 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

ET 1 VOIX CONTRE (Mme BARON Nathalie)

DECIDE :

- - D’AFFECTER la somme de 400 000.00 € en section d’investissement au compte 1068
- DE MAINTENIR la somme de 1 019 213.42 € en section de fonctionnement au compte 002.

3. Rectification des écritures comptables – Apurement du compte 1069 (DL2020 36)

Mme le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’Instruction Budgétaire M14,

Vu le courrier en date du 4 juin 2019 de la Trésorerie du Cannet relatif à l’apurement du compte 1069,

Considérant que le compte 1069 est un compte qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l’incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l’exercice,

Considérant que ce compte qui présente actuellement un solde débiteur de 21 279.18 € doit désormais faire l’objet d’un apurement afin de rectifier cette écriture comptable,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D’AUTORISER l’apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d’un montant de 21 279.18 € selon le processus d’une opération d’ordre mixte budgétaire.
- D’INSCRIRE cette dépense au BP 2020.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. Dominique VOGEL), M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 21 279.18 € selon le processus d'une opération d'ordre mixte budgétaire.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au BP 2020.

4. Autorisation d'engagement des dépenses au compte 6232 (DL2020 37)

Mme Isabelle PELAPRAT-LECLERCQ expose :

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Une délibération de principe peut autoriser l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer à l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique locale fixée par décret numéro 2007-450 du 25 mars 2007 ;

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR

(Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. Dominique VOGEL), M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- **D'ARRETER** la liste suivante :

Pour le compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- ✓ Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales, de cérémonies officielles commémoratives, de vœux,
- ✓ Frais liés aux cérémonies de mariage, autre cérémonie d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune,
- ✓ Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités partenaires,
- ✓ Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal),
- ✓ Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...),
- ✓ Frais liés aux manifestations culturelles sportives éducatives (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...),
- ✓ Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, ...), pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations, ...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,

- ✓ Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou associations (réunions de travail, de chantier, ...).
- D'AUTORISER les dépenses reprises dans la liste ci-dessus dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

5. Vote du budget de la commune (M14) – Exercice 2020 (DL2020 38)

Après l'actualisation du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenue en début de séance, il appartient au conseil municipal de voter le budget (M 14) pour la gestion de la commune.

Mme le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget pour l'exercice 2020, qui s'élève à :

- DEPENSES : 11 701 487.27 Euros (F : 9 374 396.42 € + I : 2 327 090.85 €)
- RECETTES : 11 701 487.27 Euros (F : 9 374 396.42 € + I : 2 327 090.85 €)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2020 – chapitre par chapitre – pour la section d'investissement et la section de fonctionnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 28 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

ET 1 VOIX CONTRE (Mme BARON Nathalie)

- APPROUVE la section de fonctionnement, qui s'équilibre à la somme de 9 374 396.42 € et qui se résume ainsi :

BALANCE GENERALE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
011 - Charges à caractère général	2 255 957,00 €	2 255 957,00 €
012 - Charges de personnel	5 500 000,00 €	5 500 000,00 €
014 - Atténuation de produits	425 000,00 €	425 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	459 589,42 €	459 589,42 €
66 - Charges financières	165 000,00 €	165 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	115 000,00 €	115 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	200 000,00 €	200 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	253 850,00 €	253 850,00 €
TOTAL	9 374 396,42 €	9 374 396,42 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
013 - Atténuation de charges	148 900,00 €	148 900,00 €
70 - Produits des services	1 614 200,00 €	1 614 200,00 €
73 - Impôts et taxes	5 349 556,00 €	5 349 556,00 €
74 - Dotations et participations	1 093 927,00 €	1 093 927,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	73 700,00 €	73 700,00 €
77 - Autres produits exceptionnels	35 500,00 €	35 500,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	39 400,00 €	39 400,00 €
R 002 - Résultat reporté	1 019 213,42 €	1 019 213,42 €
TOTAL	9 374 396,42 €	9 374 396,42 €

- **APPROUVE** la section d'investissement, qui s'équilibre à la somme de 2 327 090.85 € et qui se résume ainsi :

BALANCE GENERALE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
020 - Dépenses imprévues investissement		60 000,00 €	60 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		533 167,97 €	533 167,97 €
13 - Subventions d'investissement		25 838,00 €	25 838,00 €
16 - Remboursements d'emprunts		252 000,00 €	252 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles		34 322,00 €	34 322,00 €
21 - Immobilisations corporelles	34 022,90 €	1 191 989,98 €	1 226 012,88 €
23 - Immobilisations en cours		156 350,00 €	156 350,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section		39 400,00 €	39 400,00 €
TOTAL	34 022,90 €	2 293 067,95 €	2 327 090,85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
10 - Dotations, fonds divers et réserves sauf 1068		152 000,00 €	152 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement		400 000,00 €	400 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	74 645,00 €	89 606,00 €	164 251,00 €
21 - Immobilisations corporelles		460,00 €	460,00 €
024 - Produit des cessions		-	- €
040 - Opérations d'ordre entre section		253 850,00 €	253 850,00 €
001 - Solde d'investissement reporté		1 356 529,85 €	1 356 529,85 €
TOTAL	74 645,00 €	2 252 445,85 €	2 327 090,85 €

6. Transfert de la commune au service de gestion comptable de Grasse (DL2020_39)

Mme le Maire expose :

La Direction Générale des Finances Publiques a réorganisé les trésoreries.

De ce fait, dans un souci de cohérence de territoire, les communes de la Communauté D'Agglomération du Pays de Grasse doivent être transférées au service de gestion comptable de Grasse au 1^{er} janvier 2021.

Les communes de la C.A.P.G. auront la même trésorerie et un référent « collectivités locales » a été nommé en qualité de conseil aux communes.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- D'AUTORISER le rattachement de la Commune de Pégomas au Service de Gestion Comptable de Grasse au 1^{er} janvier 2021.

7. Dotation cantonale d'aménagement 2020 (DL2020_40)

M. Jean-Pierre BERTAINA expose :

Dans le cadre des travaux de voirie communale, il appartient à l'assemblée départementale d'attribuer, sur proposition des conseillers départementaux, Mme Michèle PAGANIN et M. David KONOPNICKI, une dotation cantonale d'aménagement 2020.

Des travaux de voirie d'un montant global de 100 072.50 € HT peuvent bénéficier de cette dotation à savoir :

REFECTION D'UN PARKING ET DE CHEMINS COMMUNAUX

<i>REFECTION PARKING ST PIERRE (derrière l'église)</i>		<i>7 760.00 € HT</i>	
<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>TOTAL HT</u>
Rabotage de chaussée profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	320 m ²	5.00	1 600.00
Couche d'accrochage	320 m ²	1.00	320.00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg/m ²	320 m ²	17.00	5 440.00
Réfection peinture de : - 12 parkings - 1 croix - 1 passage à piétons 10 bandes - 1 flèche directionnelle		Forfait	400.00

REFECTION CHEMIN DES RIBIERS			43 850.00 HT
<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>TOTAL HT</u>
Rabotage de chaussée profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	2 130 m ²	4.00	8 520.00
Purge profondeur 10 cm avec évacuation des déblais et apport grave routière et compactage	30 m ²	15.00	450.00
Couche d'accrochage	2130 m ²	1.00	2 130.00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg/m ²	2130 m ²	15.00	31 950.00
Réfection peinture de : <ul style="list-style-type: none"> - 6 bandes de passage à piétons - 5 carrés céder le passage - 2 petites flèches blanches - 1 ligne jaune environ 50 ml - 6 parkings 		Forfait	800.00

REPRISE DE LA ROUTE ENTREE DECHETTERIE			37 632.50 HT
<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>TOTAL HT</u>
Installation et signalisation chantier	1	500.00	500.00
Terrassement en masse y compris évacuation 35 ml x 1.5 ml de profondeur (dont 0.30 de fouille)	52.5 m ³	45.00	2 362.50
Aération semelle 35 ml x 1 ml x 0.30 ferrillée aux normes	10.5 m ³	250.00	2 625.00
Drainage du mur avec pose d'une gaine Ø 140 mm entouré de bidim et remblaiement en ballast 20/40 35 ml x 1x 0.70 ml et pose delta MS avec pose d'une gaine Ø 63 mm	27 m ³	55.00	1485.00
Création mur 0.2 ml agglos banchés ou banches ferrillées en hauteur et longueur avec barbacanes aux normes 35 ml x 1.80 ml	63 m ²	180.00	11 340.00
Terrassement en masse purge ancienne route 35 ml x 10 ml x 0.4 ml y compris évacuation surplus à la décharge	140 m ³	45.00	6 300.00
Fourniture et mise en place grave routière avec compactage tous les 25 cm 35 ml x 10 m x 0.4 ml	140 m ³	45.00	6 300.00
Couche d'imprégnation – accrochage 35 ml x 10 ml	350 m ³	1.20	420.00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud à raison de 120 kg/m ²	350 m ²	18.00	6 300.00

REFECTION CHEMIN DES TERRES GASTES			6 693.00 HT
<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>TOTAL HT</u>
Rabotage de chaussée profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge 56 ml x 5.20 ml	291 m ²	5.00	1 455.00
Couche d'accrochage	291 m ²	1.00	291.00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg/m ²	291 m ²	17.00	4 947.00

REFECTION CHEMIN DES CARPENEDES			4 137.00 HT
<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>TOTAL HT</u>
Purge profondeur 10 cm avec évacuation des déblais à la décharge, apport grave routière et compactage	28 m ²	15.00	420.00
Rabotage de chaussée profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	153 m ²	3.00	459.00
Couche d'accrochage + 28 m ² le long du mur	181 m ²	1.00	181.00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg/m ²	181 m ²	17.00	3077.00

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est détaillé de la façon suivante :

Coût des travaux : 100 072.50 € HT

- Subvention cantonale : 55 768 €
- Part communale : 44 304.50 € + TVA

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARAULIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- D'APPROUVER ces travaux, le coût de la dépense et son plan de financement.
- DE SOLLICITER la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2020 dans la limite de 80 % du coût HT des travaux éligibles et des aides publiques.

8. Exonération des redevances d'occupation temporaire du domaine de la commune (DL2020 41)

M. Dominique VOGEL expose :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la crise sanitaire et économique, engendrée par l'épidémie du virus Covid-19,

Vu la compétence de la commune pour aider les entreprises de son territoire, notamment, l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le principe de libre administration des collectivités fixé à l'article L1111-1 du même code,

Considérant qu'il appartient à la commune au nom du principe de la libre administration et de sa compétence pour aider les commerces de son territoire et surtout, dans ces moments difficiles liés à la crise sanitaire et économique actuelle.

Considérant qu'une des mesures est à titre exceptionnel, que le conseil municipal peut accepter consiste en un abattement de 100 % des redevances d'occupation du domaine public, antérieures au confinement. Le coût pour la commune est estimé à environ 9 630 euros.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- **D'ACCORDER, à titre exceptionnel, pour l'année 2020, un abattement de 100 % pour les commerces redevables des redevances d'occupation du domaine public.**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

9. Dotation aux amendes de police 2020 (DL2020 42)

M. Philippe SAILLAND expose :

Dans le cadre des amendes de police, des travaux peuvent être financés au titre des amendes de police à hauteur de 30 % du coût HT.

Ces travaux sont estimés à : 80 978.02 € HT

Ils se décomposent de la manière suivante :

- **Aménagement et création de trottoirs avenue de Grasse et angle du boulevard de la Mourachonne (53 188.44 € HT).**
- **Aménagements pour la sécurisation des piétons (ralentisseurs et garde-corps).**
- **Création de 6 ralentisseurs, Avenue de Grasse (23 879.58 € HT).**

- Fabrication et pose d'un garde-corps de 1000 mm de haut, boulevard de la Mourachonne côté rivièrè (3 410.00 € HT)
- Fabrication d'une grille d'évacuation d'eau pluviale au sous-sol de la mairie (500 € HT).

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental l'octroi de cette dotation aux amendes de police répartie en 2020 (24 293.41 €).
- D'APPROUVER le coût de la dépense, le plan de financement et de voter la part communale.

10. FRAT 2020 - Covid-19 (DL2020 43)

Mme le Maire expose :

Face à la crise du COVID 19, les élus locaux sont en première ligne afin de répondre au mieux aux enjeux à la fois sanitaires, économiques et sociaux de notre territoire.

La REGION se mobilise par diverses actions et dispositifs d'aides à la fois pour les communes, les populations et les entreprises.

Dans le cadre des mesures sanitaires, la commune de PEGOMAS a dû aussi mettre en place des équipements d'investissement pour protéger le personnel et les administrés.

Le montant de ces dépenses s'élève à : 12 942.63 € HT

Coût des dépenses en investissement : 12 942.63 € HT

Subvention sollicitée FRAT 2020 COVID 19 : 6 471.31 €

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- DE SOLLICITER l'aide régionale au titre du FRAT COVID 19.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

11. Création d'un poste de vacataire (DL2020_44)

Mme Martine DUPUY expose :

Vu le code général des collectivités ;

Il est indiqué aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires lorsque trois conditions sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte

La ville de Pégomas envisage de réaliser une maison de la santé. Pour que le projet se réalise dans les meilleurs délais et qu'il soit viable, il apparaît essentiel de confier les missions d'étude de projet à un professionnel de la santé : besoins médicaux sur le territoire, partenariat avec l'A.R.S et autres financeurs envisageables...

Il est proposé donc au conseil municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à créer un poste de vacataire, «chargé de mission» dans la filière administrative, rémunéré sur la base d'un forfait mensuel de 190 euros brut, pour une durée de 10 mois maximum.
- DE SIGNER tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire à créer un poste de vacataire, «chargé de mission» dans la filière administrative, rémunéré sur la base d'un forfait mensuel de 190 euros brut, pour une durée de 10 mois maximum.
- DE SIGNER tout document s'y rapportant.

12. Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune – Approbation de la convention avec la ville de Grasse (DL2020 45)

M. Marc COMBE expose :

Vu l'article L212-8 du code de l'Education, issu de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 qui prévoit la participation des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés hors commune.

Considérant qu'il convient de renouveler la convention avec la commune de Grasse à partir de la rentrée des classes de l'année scolaire 2020/2021 et jusqu'au terme de l'année scolaire 2022/2023 soit au 31 août 2023. Cette convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois minimum avant la date d'expiration de l'année contractuelle (avant le 1^{er} septembre).

En ce qui concerne la répartition des charges de fonctionnement entre la commune de Grasse et la commune de PEGOMAS, la participation financière de chaque commune est fixée comme suit et par convention réciproque, ci-annexée :

- 683.12 € par élève pour une scolarité en maternelle ou en élémentaire et à 951.31 € par élève scolarisé en ULIS ou en classe internationale pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour les années suivantes, ces montants seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice de base de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1^{er} septembre.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention, réciproque, de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la ville de GRASSE pour l'année 2020/2021 et suivantes et tout autre document s'y rapportant.
- DE DIRE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

13. Projet d'acquisition des terrains d'assiette du chemin privé dénommé « Traverse du Château » en vue de son aménagement puis incorporation dans le domaine public communal (DL2020 46)

M. Serge BERNARDI Serge expose :

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L.141-3,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le code de l'expropriation,

Vu la délibération du 19/06/2018 N°DL2018-26 relative au projet d'acquisition des terrains d'assiette du chemin privé dénommé la « Traverse du Château » en vue de son aménagement puis incorporation dans le domaine public communal,

Vu le plan de division ci-annexé,

Monsieur BERNARDI rappelle que le chemin privé dénommé la « Traverse du Château » qui permet aux piétons et cycles de relier le boulevard de la Mourachonne (RD 209) au parking Saint-Pierre et à l'avenue Lucien Funel, en empruntant la passerelle franchissant la rivière de la Mourachonne, est aujourd'hui dans un état de dégradation avancé. En effet, ce chemin régulièrement emprunté par des piétons, ne dispose pas d'un revêtement adapté, ni de mesures permettant l'écoulement des eaux pluviales ou encore d'un mobilier urbain suffisant.

Afin de pouvoir aménager ce chemin privé pour répondre au mieux aux besoins de ces usagers, il est proposé de l'acquérir puis de l'incorporer dans le domaine public de la commune. C'est dans cette perspective qu'un emplacement réservé n°12 a été prévu dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Ce chemin étant assis sur des parcelles privatives, un plan de division parcellaire délimitant les emprises sur les parcelles cadastrées J n°33, 36, 297, 32, 31, 38, 39, 40 et 595 a été établi. Les négociations foncières avec les propriétaires riverains ont abouti à un accord amiable qu'il convient aujourd'hui de formaliser.

A cet effet, il est proposé de procéder à l'acquisition amiable des terrains d'assiette de ce chemin et, en cas de désaccord, de recourir à la procédure d'expropriation, pour cause d'utilité publique.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- **D'AUTORISER Madame Le Maire à mettre en œuvre la procédure d'acquisition amiable des terrains d'assiette de cette liaison selon le plan topographique parcellaire ci-joint, et à défaut d'accord, à l'appui d'un dossier réglementaire d'utilité publique et parcellaire, à saisir le préfet des Alpes-Maritimes afin d'engager la procédure d'expropriation.**
- **D'HABILITER Madame Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet et notamment les aliénations.**

Le coût de cette opération sera financé sur les fonds propres de la commune dont les crédits ont été inscrits au budget primitif 2020.

14. SICASIL – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sous le chemin privé des Hugues – Parcelle B2582 en nature de sol de voie (DL2020 47)

M. Marc COMBE expose :

Dans le cadre de ses compétences sur le réseau d'eau potable, le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentés par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) a engagé des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable enterrée sous le chemin privé des Hugues.

Cette canalisation traverse notamment la parcelle B 2582, en nature sol de voie, au lieudit 233 ancienne Route de Grasse, propriété du domaine privé de la Commune de PEGOMAS.

Ces travaux étant terminés et son plan de récolement étant réalisé, une convention de servitude de passage définitive doit être établie et publiée au service de la Publicité Foncière compétent. Eu égard à la nature des travaux réalisés, la présente autorisation est consentie au SICASIL à titre gratuit.

Cette convention reconnaît à ce syndicat, maître d'ouvrage, notamment, des droits à savoir :

- d'établir à demeure ladite canalisation souterraine, et ses ouvrages accessoires. Cette canalisation est en fonte ductile DN100 mm, sur une longueur de 85 mètres environ, et puis, en DN 60 mm, sur une longueur de 7 mètres environ, dans une bande de 3 m environ.

La longueur de la servitude représente 92 mètres dont 43 m sur une largeur d' 1,5 mètre et 49 m sur une largeur de 3 mètres.

La commune, tant pour elle-même que pour un éventuel locataire, doit s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation de la canalisation et des ouvrages connexes et n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager la canalisation et les ouvrages ou de gêner leur accès.

Le syndicat ou son délégataire, chargé de l'exploitation du réseau pourront faire pénétrer dans ladite parcelle avec l'accord du propriétaire leurs agents et ceux dûment accrédités, en vue de la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement de la canalisation et des ouvrages à établir.

Le conseil municipal Oüi cet exposé et après en avoir délibéré par 29 VOIX POUR (Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah, M. VAUTE Cédric, Mme POGGIOLI Isabelle (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy, M. PIBOU Gilbert, Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie)

DECIDE :

- D'APPROUVER la convention établissant la servitude de passage et d'entretien d'une canalisation d'eau potable à intervenir entre le SICASIL et la Commune de PEGOMAS à titre gratuit.

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la présente convention en annexe ainsi que tous actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

15. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT-Désignation de représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires

Mme le Maire expose :

VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 et suivants ;
VU les statuts de la SPL Pays de Grasse Développement ;

Pays de Grasse Développement est une Société Publique Locale (SPL) d'aménagement, dont le capital social de 291.177,59€ pour 19.100 actions est détenu par dix actionnaires :

- à 77,042% par la Commune de Grasse
- à 18,77% par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
- à 0,5236% par la Commune d'Auribeau-sur-Siagne
- à 0,5235% par la Commune de La Roquette-sur-Siagne
- à 0,5236% par la Commune du Tignet
- à 0,5236% par la Commune de Mouans-Sartoux
- à 0,5236% par la Commune de Pégomas soit 1 524.49 €
- à 0,5236% par la Commune de Peymeinade
- à 0,5236% par la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
- à 0,5236% par la Commune de Saint-Vallier-de-Thiery

Elle intervient principalement dans les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, d'animations d'équipes opérationnelles liées à la rénovation de l'habitat, ainsi que l'assistance sur la réalisation d'équipements publics.

La Commune de PEGOMAS est actionnaire de la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement à hauteur de 1.524,49 € représentant 100 actions, soit 0,5236 % des actions.

Il y a lieu de désigner des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Pays de Grasse Développement suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal.

- Soit un représentant au sein du conseil d'administration de la société
- Soit un représentant permanent au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Mme le Maire propose la candidature de M. Serge BERNARDI comme représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement (SPL) et comme représentant permanent au sein de l'assemblée générale des actionnaires de cette société.

M. Serge BERNARDI obtient : 28 VOIX

Mme Nathalie BARON s'abstient.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après avoir procédé à l'élection à la main levée, à la majorité :

- DESIGNE M. Serge BERNARDI comme représentant au sein du conseil d'administration de la SPL Pays de Grasse Développement et comme représentant permanent au sein de l'assemblée générale des actionnaires de ladite société

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19 h 35.